

En ce moment

Canicule | Attentat en Isère | Crise grecque | Mercato | Tour de France | Festivals 2015

Accueil > Bretagne > Saint-Malo > Pleine-Fougères >

Recevez gratuitement notre newsletter
Chaque jour, l'essentiel de l'actualité est dans votre boîte mail

mon.adresse@mail.fr

Je m'inscris !

Assainissement non collectif : des aides pour régulariser

Pleine-Fougères - 30 Juin

écouter



La Communauté de communes baie du Mont-Saint-Michel a lancé son programme de réhabilitation subventionné, afin d'aider les propriétaires d'installations d'assainissement non collectif, diagnostiquées comme présentant un risque avéré pour la santé des personnes, à se mettre aux normes.

Blandine Cabrol, chargée de mission au service assainissement non collectif de l'intercommunalité, accompagne les propriétaires éligibles dans l'élaboration de leur dossier de demande de subvention. Le montant de l'aide pouvant atteindre au maximum 4 000 €.

Le bureau d'études Planis a été retenu pour la réalisation des études de sol individuelles, étape indispensable et obligatoire, permettant de définir le système d'assainissement non collectif le plus adapté. Ce dernier a pour mission d'accompagner et de renseigner les propriétaires dans leur étude de sol. Des études de sol qui viennent juste de démarrer. « **Pour proposer la solution la plus adéquate, plusieurs critères entrent en compte dont la réglementation en vigueur, l'aspect financier, les attentes et les souhaits des propriétaires, tout cela dans une démarche environnementale** », explique Blandine Cabrol.

Depuis le lancement du programme de réhabilitation subventionné, une cinquantaine de propriétaires volontaires sont d'ores et déjà engagés, pour effectuer l'étude de sol en vue d'engager des travaux pour des mises aux normes d'installations d'assainissement non collectif.

Renseignements : Blandine Cabrol, tél. 02 99 48 79 55 ou anc@cdc-baiedumontsaintmichel.fr